

Former comment ? Les nouveaux rapports avec l'industrie

Hervé THOMAZEAU

Résumé

S'agissant de la formation initiale procédurale pour l'acquisition des compétences techniques en chirurgie:

- Les rapports avec l'industrie de santé sont nécessaires du fait du nombre d'actes techniques utilisant des dispositifs médicaux implantables (DMI) et des ancillaires complexes et coûteux. Ces rapports doivent être reconnus et encadrés.
- L'"avantage" lié à l'hospitalité (trajets, restauration, hébergements) financée directement ou indirectement par l'industrie doit être distingué de l'"assistance technique et humaine" que l'unité de soins et de formation ne peut procurer de façon pérenne faute de financement dédié.
- Les formations impliquant cette assistance de l'industrie doivent faire l'objet de conventions liant l'UFR et l'industriel en s'appuyant sur la "Charte des Doyens 2017" et la "Base Transparence-Santé".
- L'organisation pratique des actions de simulation procédurale doit évoluer vers des formations locales ou régionales, à la journée, minimisant trajets et hospitalités.
- l'implication des tutelles de soins et de formation doit permettre un abandon progressif, mais sans doute partiel, de la dépendance à l'Industrie par le développement de centres de simulation multimodaux (maquettes, réalité virtuelle...) et restant durablement ancrés autour des écoles de chirurgie.